

1983

à l'insertion
de la revue

LA PERIPHERIE ACTIVE DANS LA CHEFFERIE TRADITIONNELLE BAMILEKE

J.C. BARBIER

Le pays bamiléké est une mosaïque de chefferies, dont la plupart sont de petite taille (de 5 à 10.000 habitants), qui s'est constituée du XVIème au XIXème siècles sur les plateaux de l'Ouest du Cameroun, à quelque 200 km du littoral.

L'espace y apparaît comme très politisé. On va dans le quartier de tel notable, lequel dépend de tel chef. Les limites sont matérialisées par des fossés de plus de 2 m de profondeur aux endroits où des litiges fonciers sont apparus entre chefferies voisines. L'installation d'une famille sur un territoire implique ipso facto la reconnaissance du pouvoir politique qui s'y exerce et, inversement, il n'est pas besoin de liens de parenté réels ou fictifs pour être installé par un chef. La citoyenneté est celle du sujet et non du parent. Le chef bamiléké est considéré comme propriétaire foncier du territoire sur lequel il exerce son autorité et ce lien revêt une dimension religieuse puisque sa mort ébranle l'ordre naturel et les travaux agricoles sont suspendus jusqu'à l'intronisation d'un nouveau chef. On peut donc s'attendre à une très forte emprise du pouvoir politique sur l'espace qu'il contrôle.

Cependant, le contrôle d'un territoire n'est pas une fin en elle-même. L'espace géographique n'est, là, qu'un support pour l'installation de nouvelles générations et de nouveaux groupes d'immigrés. Il attend une charge démographique qui lui donnera toute sa valeur. Le pouvoir sur l'espace ne vaut, dans le cas bamiléké, que s'il est pouvoir sur les hommes. Or, à ce niveau, le pouvoir politique ne peut se faire trop autoritaire s'il ne veut faire fuir ses sujets, qu'un chef voisin serait heureux d'accueillir. Le souverain se doit d'être attractif, protecteur de ses sujets, père-nourricier dans le rituel d'intronisation. en définitive, il est amené à distribuer, en usufruit, des portions de son territoire aux groupes familiaux qui dépendent de lui. Il s'ensuit l'existence d'une périphérie dotée d'une certaine autonomie avec laquelle le pouvoir central doit composer.

Nous verrons le comportement de cette périphérie face au pouvoir politique dans trois phases historiques successives : la fondation des chefferies avec l'occupation du territoire par des groupes lignagers non apparentés les uns aux autres, puis l'agrandissement de certaines chefferies au détriment des unités voisines plus faibles et les modifications des rapports politiques internes à la chefferie qui s'en sont suivies, enfin l'organisation, au XXème siècle, d'une nouvelle périphérie dans les zones d'immigration hors de l'aire d'habitat traditionnel.

I - EXPANSION LIGNAGERE ET SUBORDINATION AU POLITIQUE :

Les sociétés bamiléké reposent sur des patrilignages et pratiquent la résidence patri-locale tant que l'espace environnant reste disponible. Les descendants d'un fondateur de lignage s'inscrivent en auréole autour de la concession du successeur de cet ancêtre, mais à distance les uns des autres comme des satellites autour d'un point fixe. Il en résulte des hameaux, mais dont l'habitat reste dispersé, qui sont autant de noyaux lignagers. Avec le développement démographique, les hameaux s'étendent et se rejoignent formant une aire habitée pratiquement continue. En fait, nous avons à faire à un habitat multicentré.

L'aîné du lignage installe donc, autour de lui, les membres de son groupe familial (ce qui est une situation relativement générale dans tout le Cameroun méridional) et cette installation des descendants est encouragée :

O. R. S. T. O. M. Fonds Documentaire

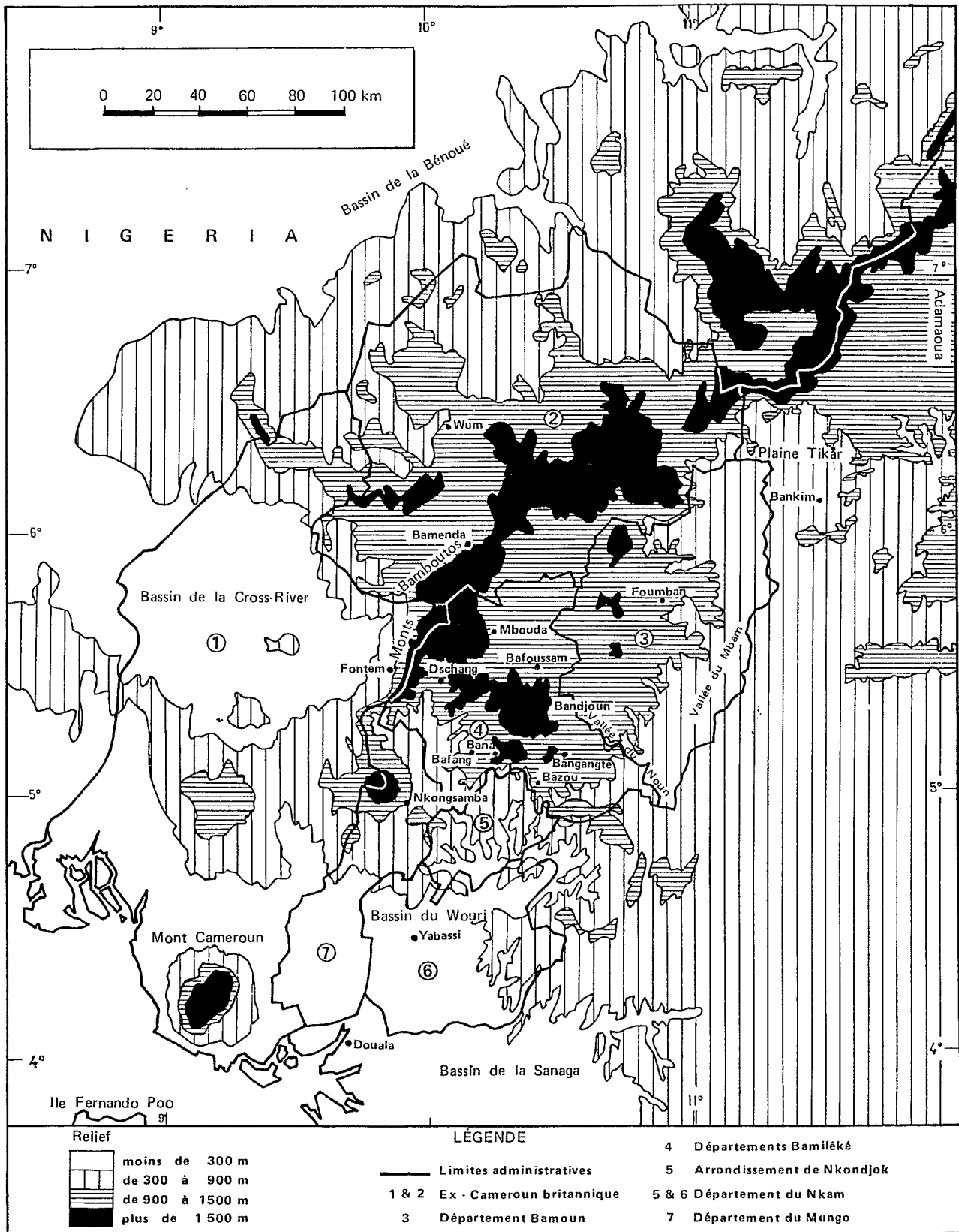
N° : 3434

Cote B

20 OCT. 1983

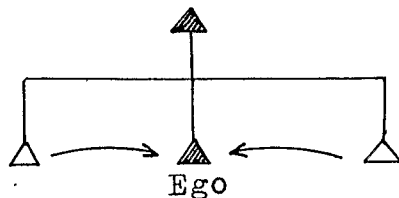
B 3434

L'ouest du Cameroun



- a) Les jeunes peuvent recevoir une épouse sans dot (ou plutôt, selon l'expression de C. Tardits, ils bénéficient d'un échange différé - épouse contre filles à naître - puisque le donneur aura des droits matrimoniaux sur la progéniture de sexe féminin), ou bien, formule qui tend à se développer aujourd'hui, c'est le versement de la dot qui est différé jusqu'à ce que le gendre soit en mesure de la verser après le "décollage économique" de son ménage.
- b) Chacun reçoit de son "père" (l'"aîné" du lignage qui est le successeur du fondateur selon une ligne directe allant de père en fils) une superficie suffisante pour des cultures vivrières lui permettant de faire face à une autoconsommation. Son ou ses épouses pourront d'ailleurs, si besoin est, cultiver sur d'autres terres qu'elles peuvent demander à des parents, amis ou voisins. Il reste encore la "campagne" non habitée et donc non occupée d'une façon permanente (et où la mise en culture alterne avec des périodes de jachère afin de faciliter la régénération des sols. Il s'ensuit une juxtaposition d'exploitation agricole (dans la zone habitée) d'égale grandeur ainsi qu'en témoignent les relevés de terroir, égalitarisme foncier qui néanmoins se trouve remis quelque peu en cause depuis le développement de la caféiculture dans les années cinquante.

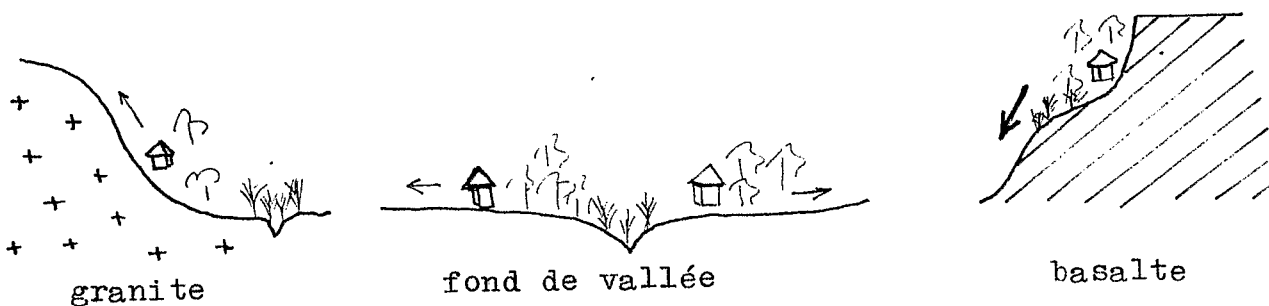
L'exploitant agricole n'a pas la propriété de sa terre, puisque celle-ci appartient au chef politiquement régnant. Néanmoins, il en a l'usufruit et peut la transmettre à son héritier. Ce n'est que s'il quitte sa concession et ne donne plus signe de vie, ou s'il meurt sans laisser de descendant, que son exploitation sera attribuée à un autre. A son décès, l'exploitation reste indivisée et c'est l'ensemble du patrimoine (vêve comprises) que reçoit l'héritier unique lequel a été choisi par le défunt parmi ses fils les plus méritants. Ce successeur est alors considéré comme "père" par ses frères et il devient responsable de sa lignée selon le schéma suivant :



Ego = le successeur

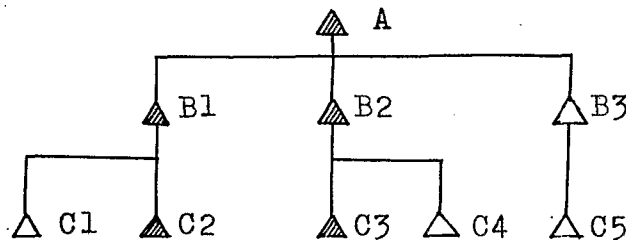
Il en résulte une agriculture non itinérante, une agriculture sur place qui pour répondre à la pression démographique se doit d'intensifier ses pratiques culturales jusqu'à l'élaboration d'un magnifique paysage bocager (sur-les-terres riches d'origine volcanique qui s'y prêtent (sols-sur-basalte)).

De par l'installation des nouvelles générations aux périphéries des noyaux lignagers, on aurait in abstracto des auréoles successives ; dans la pratique, compte tenu de la morphologie du relief et de la qualité des sols, on assiste à une montée des collines (en région granitique) ou des versants dans les vallées ouvertes, et à une descente des rebords des plateaux basaltiques, les têtes de vallée étant, dans ce cas, les premières occupées pour plusieurs raisons : présence de l'eau, position stratégique de défense, fertilité des sols, et.c...



Nous n'avons donc pas à faire à une société segmentaire où les groupes se scindent soit périodiquement à chaque génération (cas des Tiv et des Nuer), soit par dérivation lorsque le groupe atteint une certaine taille. S'il y a trop plein démographique, on assiste à une imbrication des aires lignagères, puis au départ des non-héritiers dans des chefferies voisines (les neveux utérins sont toujours les bienvenus dans la chefferie d'origine de leur mère) ou dans des zones encore peu habitées où se fondent de nouvelles chefferies. Là, l'immigrant ambitieux peut affirmer son leadership sur d'autres immigrants et recevoir le titre de chef de la part d'autres chefs voisins ; dans ce cas, je ne parlerais pas, pour ma part, d'Etat segmentaire puisque c'est l'affaire d'un seul individu et non l'essaimage d'un groupe, en d'autres termes, les chefferies ne dérivent pas les unes des autres même si le chef d'une nouvelle unité politique est le fils d'un autre chef - il y a simple répétition dans l'espace d'une construction politique selon un même modèle.

Ce schéma se complique du fait d'une subordination du lignager au politique. Le chef distribue en effet des titres de notabilité qui individualisent la lignée de chaque récipiendaire. Il intervient ainsi directement au sein de l'édifice lignager et provoque la dérive de lignées collatérales sans qu'il y ait cependant éclatement du groupe de parenté, mais le nouveau notable peut être installé dans un autre "quartier" où il pourra développer sa propre lignée. Dans le schéma suivant B1, devenu notable, ouvre une lignée autonome.



Le souverain agit de façon semblable au sein de son propre groupe lignager dont il est "l'aîné". Il installe ses descendants directs dans un quartier réservé à cet effet aux abords du palais (quartier appelé "fumbé" dans la partie méridionale du pays bamiléké) qu'il gère directement avec l'aide de serviteurs. Il y puise, comme dans un vivier, les fils qui lui paraissent les plus méritants et les installe en divers endroits du territoire où s'exerce son autorité, avec une responsabilité administrative en tant què nza (fils de chef, nommé à la tête d'un quartier) ou comme simples notables (nwambé sop et sop). D'autre part, à chaque succession de règne, des frères utérins et non utérins reçoivent également des titres dont certains sont liés à des fonctions, et à chaque titre distribué coïncide une installation dans un quartier de la chefferie. Enfin, la mère du nouveau chef "mamfe" quitte le palais et fonde son propre hameau avec rang de notabilité.

Certaines petites chefferies sont composées uniquement du lignage royal qui occupe ainsi tout l'espace, mais cette structure apparemment lignagère, en diffère radicalement dans la mesure où elle reste toujours ouverte à l'immigration d'autres groupes non apparentés. La citoyenneté, en pays bamiléké, se définit non pas par la consanguinité mais par la résidence sur un territoire contrôlé par un chef. L'appartenance se définit directement en termes politiques et il n'est pas nécessaire de procéder à une manipulation généalogique puisque l'immigrant n'a pas besoin d'être assimilé à un groupe de parenté préexistant ; individus et groupes non apparentés se juxtaposent dans un espace politique et c'est le chef qui assure la cohésion sociale de l'ensemble, dans une position inverse à celle de l'ancêtre dans la société classique :



Cette intervention du pouvoir politique dans l'édifice lignager va, dans le cas bamiléké, jusqu'à ponctionner les ressources démographiques des divers lignage pour renouveler le corps des serviteurs qui sont chargés, au palais, de l'entretien domestique, de certains offices rituels, de fonctions politiques et plus généralement de toute mission au service du chef. Ces serviteurs sont "anoblis" au terme d'un service de plusieurs années et ils forment ce que C. Tardits a appelé une "noblesse palatine". Comme tous les autres notables, ils sont installés avec titre, épouse(s) reçue(s) sans dot, et terres. Mais contrairement aux autres notables qui, sauf accident historique, conservent leur identité lignagère, il n'est plus jamais fait mention, pour eux, de leur origine. Ils restent directement reliés au chef et tout se passe comme si le centre politique secrétait du lignager. Je n'irai pas jusqu'à dire que le palais est la matrice de l'ensemble de la société comme le fait C. Tardits (1) à propos des Bamoum, mais cette fonction matricielle est du moins assurée vis-à-vis des nouveaux lignages issus des serviteurs anoblis.

II - LES CONQUETES DE VOISINAGE : DE LA CHEFFERIE AU ROYAUME :

La puissance politique d'un chef se mesure au nombre d'administrés qu'il a pu installer sur son territoire. Volume démographique et superficie contrôlée évoluent de pair et la pression démographique pousse à la convoitise des territoires voisins. Le jeu politique consistera néanmoins à ne pas faire preuve de trop de violence afin d'éviter la fuite des populations.

En fait, les chefferies expansionnistes furent très souvent tenues en échec par les chefferies voisines qui se coalisèrent pour faire face au danger, alliance évidemment changeantes, renforcées par les relations matrimoniales, et qui maintinrent tant bien que mal un relatif équilibre des forces. D'autre part, le relief montagneux de l'Ouest Camerounais est, en maint endroit, propice au maintien de petites unités politiques, de même que les rebords forestiers des plateaux.

Mais le danger peut venir aussi de l'extérieur... C'est ce qui arriva au XIXème siècle pour les populations du plateau bamoum lorsque les cavaliers tchamba et fulbé commencèrent à lancer des raids esclavagistes. Seul, alors, Mbwembwé l'intrépide chef des Pa'Môm apparut comme un rempart efficace et plusieurs populations voisines se rallièrent à lui, d'autres le firent à la suite de pressions politiques, enfin certaines furent soumises par la force. Ces événements se répercutèrent en pays bamiléké car la constitution d'un puissant royaume outre-Nour devint une menace concrète pour les chefferies bamiléké de la rive droite du Nour : la mosaïque de petites chefferies se transforma alors en plus grandes unités, ce fût le cas entre autres de B'ANDJOUN et B'ANGANGTE, chefferies anciennes mais dont la grande taille date seulement de cette époque.

Suite à ces conquêtes de voisinage (mais qui peuvent prendre une dimension importante comme dans le cas bamoum), l'espace politiquement contrôlé par un chef englobe non seulement des noyaux lignagers, mais aussi des unités politiques qui ont été dominées au cours de l'histoire. Les chefs conquis (mfe ntie) ou ralliés conservent la gestion de leurs anciennes chefferies devenues autant de quartiers et viennent sitôt après le souverain régnant, au sommet de la hiérarchie des notables (sauf si la conquête s'est opérée brutalement). Cependant, ils doivent accepter que le chef régnant installe dans leur quartier ou "gens à lui", serviteurs anoblis ou notables de la famille royale ce qui est à proprement parler une entreprise de contrôle politique par implantation de colons à des points stratégiques. Les notables à la tête des divers quartiers se trouvent ainsi doublés par des éminences grises ; ils sont en quelque sorte fagocités... Lorsque la conquête est brutale, elle peut aboutir à un changement dans le commandement du quartier avec liquidation de la chefferie dominée et installation d'un notable du chef régnant. Djântu, Chef de Nunga (B'ANOUNGA) procéda ainsi vis-à-vis des populations bamiléké immigrées en zone forestière, entre les vallées du Ndé et de la Makombé. De nombreux Nji bamoum ont également été imposés aux populations qui venaient d'être conquises.

Dans le cas bamoum, le renforcement du pouvoir central se poursuit avec la mise en valeur des territoires conquis dans le cadre de domaines royaux accordés à des nji résidant dans la capitale, l'instauration d'un véritable impôt à l'occasion de la fête des ngoun, et la présence permanente de nombreux serviteurs armés au palais.

(1) TARDITS (C.) - Le royaume bamoum, Armand Colin, Paris, 1980, 1078 p.

Dans la chefferie bamiléké traditionnelle, le chef assiste, ou se fait représenter, aux réunions des associations coutumières qui se tiennent toutes au palais (une ou plusieurs réunions sont ainsi programmées chaque jour!). Là, des notables traitent des affaires qui concernent "le pays" et le souverain est ainsi informé des avis des uns et des autres. Il prend ses décisions en conséquence dans l'ambiance feutrée et prudente du palais où règne les subtilités de la diplomatie. On peut avancer qu'il s'agit d'une véritable démocratie dans la mesure où les notables représentent les lignages existants, ne constituent pas une noblesse au sens féodal du terme, c'est-à-dire séparée du peuple, et forment une hiérarchie restant toujours ouverte à d'autres nominations. Au sein de ces associations coutumières s'opèrent (se négocient) la coordination nécessaire entre le pouvoir politique central et la périphérie lignagère. En ce sens, C. Tardits (1) peut avancer que l'Etat n'exige pas l'anéantissement de l'édifice lignager mais, dans le cas bamiléké, il s'agit encore de chefferies et non d'Etats. Dans un royaume, le pouvoir politique prend délibérément le pas sur les représentants des lignages ; il n'y a plus concertation mais domination (2).

Une nouvelle organisation de l'espace en découle au bénéfice du centre politique :

- L'administration territoriale est désormais entre les mains d'agents qui "doivent tout au souverain" et tout acte d'insubordination peut être immédiatement réprimé par une milice de serviteurs lesquels forment une quasi-armée permanente (et non plus une force essentiellement symbolique).
- Le palais du chef s'agrandit démesurément du fait de l'hébergement de nombreuses épouses royales, de leurs progénitures, et des cohortes de serviteurs ; et il s'entoure d'une auréole de résidences secondaires construites par les grands dignitaires du royaume qui s'installent à proximité afin de mieux faire une cour assidue au souverain en délaissant de temps à autres les activités agricoles de leurs propres villages / s'ajoutent à ces habitations, celles des nombreux artisans cooptés auprès des populations voisines qui ont été conquises : forgerons, tisserands, teinturiers, etc... ainsi que celles de commerçants étrangers / le palais isolé se transforme progressivement en noyau urbain d'une capitale, dont Fomban fut le prototype pour les cités précoloniales de l'Ouest Camerounais.
- Le ravitaillement de toute cette population/agglomérée au niveau d'une capitale, est assurée par des ponctions importantes dans les milieux ruraux environnants : impôt annuel en vivres, utilisation d'une main d'oeuvre non rémunérée, contrôle de la circulation des produits et des marchandises, etc...

C'est sans doute pour éviter cette dépossession éventuelle de la périphérie par rapport à un centre politique que la chefferie se situe résolument du côté des "sociétés contre l'Etat" selon l'expression de P. Clastres (3) ; du moins de la part des représentants des groupes ou segments lignagers non apparentés au chef, car ce dernier, quant à lui, tend tout naturellement à un accroissement de son pouvoir.

III - LES RESSORTISSANTS : UNE NOUVELLE PERIPHERIE :

Du fait de la très forte pression démographique qui s'exerce sur les terres du plateau bamiléké, la plupart des non héritiers ne peuvent être installés sur place. Dès le début, l'économie coloniale attira à elle les migrants qui jusqu'alors se mettaient à la périphérie immédiate des aires d'habitat traditionnel et répétant le modèle de la chefferie. Il s'ensuivit une immigration entre les plateaux de l'Ouest et le littoral, dans les centres semi-urbains le long de l'axe ferroviaire Nkongsamba-Douala et, plus largement, dans les villes du sud du Cameroun.

Il s'agit d'une immigration de caractère définitif en vue d'une installation durable et d'une promotion économique et sociale de l'individu, ce que nous avons eu l'occasion de présenter comme le projet du migrant bamiléké. L'immigrant accepte d'abord un emploi rémunéré comme simple

(1) TARDITS (C.) - Le royaume bamoum. Op. cit.

(2) BARBIER (J.-C.) - Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké. ONAREST, Yaoundé, 1977, coll. Travaux et documents de l'I.S.H., n° 7.

(3) CLASTRES (P.) - La société contre l'Etat. Editions de Minuit, Paris, 1974.

manoeuvre, puis il se met à son propre compte comme petit planteur ou artisan, enfin, dans une troisième étape, il greffe sur ces dernières activités des services du secteur tertiaire - plus lucratives mais aussi plus aléatoires - notamment dans les domaines du commerce, des transports, de la restauration, des loisirs, etc... Ces activités, gérées dans le cadre de petites entreprises en faire-valoir direct, avec des aides familiaux ou à défaut avec des gérants de même origine ethnique, s'ajoutent les unes aux autres selon le conseil pratique qui consiste à ne pas "mettre tous ses oeufs dans le même panier" ! Il en résulte un capitalisme "bamiléké" d'un grand dynamisme, dont la plupart des activités restent immergées dans ce que les économistes appellent le secteur "informel" mais dont les réussites les plus brillantes s'inscrivent parmi les premiers résultats obtenus par une authentique bourgeoisie d'affaires camerounaise.

Menées dans le cadre juridique de la propriété individuelle, ces activités productrices ne s'en appuient pas moins sur une très forte solidarité entre ressortissants de même origine (chefferie ou à défaut département) : ceux-ci se réunissent au sein de mutuelles d'épargne appelées "tontines", dont certaines fonctionnent comme de véritables clubs bancaires avec prêts d'argent et intérêts. Toutes ces activités sont transformatrices des milieux d'immigration : peut être plus que d'autres populations, les Bamiléké contribuent à la mise en valeur de zones forestières jusqu'alors non occupées et à l'animation des centres administratifs et urbains. S'infiltrant de par leurs activités commerciales dans des villages éloignés, ils atténuent sensiblement la marginalité de certaines régions : en maint endroit, l'arrivée d'une camionnette, même brinquebalante, est bienvenue. Vis-à-vis des milieux ruraux d'origine, ces émigrés bamiléké jouent également un grand rôle puisqu'ils maintiennent des relations étroites, non seulement avec leur propre groupe de parenté, mais aussi avec l'ensemble de leur chefferie d'origine. Ceux qui réussissent, convertissent leur richesse économique en prestige social : ils reçoivent, en échange des services rendus à leur chefferie, un titre de notabilité. Il s'ensuit une rurbanisation (au sens où l'entendent les géographes) des milieux ruraux bamiléké où de nombreux équipements sont autofinancés, ou appartiennent au secteur privé, ou encore sont obtenus à la suite de pressions efficaces exercées sur les pouvoirs publics.

Si le champ politique eût été favorable, les groupes de ressortissants auraient certainement constitué de nouvelles chefferies ainsi que cela se produisit à Nkapa, dans le Mungo méridional, au nez et à la barbe de l'administration coloniale (1). Des palliatifs s'offrent néanmoins aux immigrants parmi les responsabilités locales dans les sections de base du parti unique, les chefferies administratives de quartier ou de village, la vie associative, etc... Par ce militantisme, les immigrants se gratifient de titres de responsabilité modernes... et espèrent recevoir, un jour, de la part de leur chef traditionnel, un rang de notabilité qui leur permettra de rentrer dans les grandes associations coutumières de leur chefferie d'origine. Cette nouvelle périphérie n'est donc nullement anonyme et dispersée, mais au contraire organisée et disposant d'interlocuteurs valables tant vis-à-vis du chef traditionnel que des pouvoirs publics.

Les émigrés les plus en vue, ceux qui ont le mieux réussi à l'extérieur, reviennent souvent dans leur village d'origine. Plus que d'autres, ils cotisent pour les fêtes collectives et les équipements autofinancés. Ce "retour au village" durant les week-ends, s'accompagne de la construction de résidences secondaires dont certaines sont des villas confortables et de style "bourgeois". Enfin, nombre d'entre eux fréquentent assidûment le chef, lequel écoute leur avis pour tout ce qui concerne les relations avec les pouvoirs publics. Alors que d'autres ethnies connaissent, depuis la scolarisation et la formation des premières élites, une tension très vive entre celles-ci et les autorités traditionnelles, en pays bamiléké, après la guerre civile upéciste des années 60, on constate une collaboration étroite et particulièrement efficace, puisque les chefferies ont ainsi retrouvé un second souffle à l'étonnement de l'administration territoriale qui croyait à l'extinction progressive de ces anciennes structures (2). Tous ces ressortissants, qui constituent de multiples groupes dispersés dans tout le Sud du Cameroun, sont autant de groupes de pression au service des intérêts de leur chefferie

(1) BARBIER (J.-C.), CHAMPAUD (J.), GENDREAU (F.) - Migrations et développement ; La région du Cameroun. ORSTOM, Paris, 1983, 375 p., coll. Travaux et Documents de l'ORSTOM.

(2) Voir sur cette question la thèse de Doctorat d'Etat soutenue par J.P. Fogui : Autorités traditionnelles et intégration politique au Cameroun. Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1980.

d'origine, et ils n'hésitent pas à intervenir auprès des services publics concernés lorsqu'il le faut. Lobbies à caractère ethnique indéniable, ils actualisent les chefferies dans un nouveau champ économique et politique ; dès lors, le chef traditionnel, en s'appuyant de plus en plus sur eux, apparaît comme le président toujours vénéré, d'une association d'intérêt local composée principalement par des émigrés qui, dans les affaires économiques ou dans les hautes sphères des appareils de l'Etat, ont su faire preuve de leur compétence individuelle tout en maintenant une relation positive avec leur chefferie d'origine.

Entre l'espace multicentré des sociétés lignagères où chaque groupe de parenté est entièrement indépendant politiquement et se juxtapose aux autres, et l'espace uniformément traité par les Etats pour qui les sujets sont devenus anonymes, les chefferies offrent l'exemple d'un espace contrôlé par un pouvoir politique mais laissant une large autonomie aux unités résidentielles. Les groupes lignagers s'y développent en articulation étroite avec le pouvoir politique et toute velléité de renforcement de ce pouvoir central rencontre une vive résistance de leur part. En cela, maintes chefferies ont pu, à la fois, disposer d'un centre de décision politique nettement affirmé et tenir compte d'un important consensus social. Ce caractère, somme toute démocratique, explique la raison pour laquelle les autorités traditionnelles du pays bamiléké se trouvent actuellement réinvesties par les émigrés du maintien de la cohésion sociale : ces émigrés se situent comme des ressortissants, certes dispersés géographiquement, mais dans une diaspora fidèle à ses origines. En misant sur le pouvoir sur les hommes, le chef bamiléké continue à coordonner un capital démographique bien au delà de son propre territoire.

Note bibliographique :

BARBIER (J.-C.) - "Colonisation agricole et référence au milieu urbain, exemple des villages pionniers de l'Opération Yabassi-Bafang, au Nord-Est de Douala (Cameroun) ; Cah. de l'ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. X, n° 2/3, 1973, pp. 203-216.

- Essai de définition de la chefferie en pays bamiléké. ONAREST, Yaoundé, 1977, coll. Travaux et Documents de l'I.S.H., n° 7.

DELATOUR DEJEAN (C.H.) - Bangwa, la parenté et la famille dans une chefferie bamiléké du Ndé au Cameroun - Université de la Sorbonne, Paris, 293 p., thèse de IIIème cycle.

FOGUI (J.-P.) - Autorités traditionnelles et intégration politique au Cameroun. Université de Bordeaux III, Bordeaux, 1980.

HURAUULT (J.) - La structure sociale des Bamiléké. Mouton et C°, Paris, La Haye, 1962, 133 p.

TARDITS (C.) - Le royaume bamoum. Armand Colin, Paris, 1980, 1078 p.
